

4.9.2013

A7-0275/1

Amendement 1
Roberta Angelilli et autres

Rapport
Joanna Katarzyna Skrzydlewska
Chômage des jeunes: solutions envisageables
2013/2045(INI)

A7-0275/2013

Proposition de résolution
Paragraphe 50 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

50 bis. invite les États membres, en accord avec la Commission, à mettre en place un régime d'incitation fiscale pour promouvoir l'emploi des jeunes au moyen d'incitations destinées aux entreprises, en particulier les PME; souligne qu'un tel régime d'incitation fiscale devrait être proportionné au pourcentage de jeunes recrutés, en fonction des normes de chaque État membre; souligne que, en outre, et comme l'a proposé la Commission dans son paquet en faveur de l'emploi, les États membres pourraient utiliser l'instrument des subventions à l'emploi et la réduction du coin fiscal, en particulier pour aider les employeurs à financer les coûts de la sécurité sociale;

Or. en